

## LES FINANCES DE LA COMMUNE

### COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET COMMUNE

#### Section de fonctionnement

Recettes :	1 450 251 € 54
Dépenses :	1 412 539 € 85
Excédent :	37 711 € 69
Excédent reporté :	167 580 € 84
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>205 292 € 53</b>

#### Section d'investissement

Recettes :	151 345 € 25
Dépenses :	186 646 € 81
Déficit :	35 301 € 56
Déficit reporté :	14 849 € 89
<b>Déficit de clôture :</b>	<b>50 151 € 45</b>

### COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET ASSAINISSEMENT

#### Section d'exploitation

Recettes :	134 188 € 75
Dépenses :	109 896 € 09
Excédent :	24 292 € 66
Excédent reporté :	19 093 € 32
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>43 385 € 98</b>

#### Section d'investissement

Recettes :	24 850 € 79
Dépenses :	30 802 € 15
Déficit :	5 951 € 36
Excédent reporté :	81 726 € 76
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>75 775 € 40</b>

### COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET SIAEP

(Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable)

#### Section d'exploitation

Recettes :	227 260 € 37
Dépenses :	214 998 € 76
Excédent :	12 261 € 61
Excédent reporté :	40 291 € 13
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>52 552 € 74</b>

#### Section d'investissement

Recettes :	95 800 € 13
Dépenses :	167 070 € 64
Déficit :	71 270 € 51
Excédent reporté :	73 825 € 06
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>2 554 € 55</b>



En 2017, le tarif du m<sup>3</sup> passe de 1,35 € à 1,40 €.

Le prix du m<sup>3</sup> assaini passe de 1,55 € à 1,60 €.

L'abonnement annuel compteur passe de 22,40 € à 23,40 €.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Associations	Subvention demandée	Subvention accordée
ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS (ACL)	300 €	300 €
AMICALE DES POMPIERS		90 €
AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE		230 €
AMIS DU VIEUX GUERIGNY		30 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	100 €	100 €
ANAR		100 €
ASGU OMNISPORTS	9 000 €	8 900 €
ASSOCIATION PRESENCE NIVERNAISE		100 €
CHATEAU DES BORDES	5 000 €	1 000 €
COMITE DE JUMELAGE URZY / KAMP-BORNHOFEN	800 €	400 €
COMITE DE JUMELAGE URZY / OSTRA VETERE	1 000 €	500 €
COMITE DES FETES	3 300 €	3 100 €
COOPERATIVE SCOLAIRE		653 €
JGSN PRIX DE LA MUNICIPALITE		850 €
JUMP CLUB 58	300 €	150 €
LE BOIS JOLI	600 €	600 €
MELODIE GUITARE	900 €	900 €
PREVENTION ROUTIERE		120 €
RESTOS DU COEUR		200 €
RONDE DE FEUILLES		200 €
SOCIETE DE CHASSE "LA FAISANE"	300 €	300 €
SOCIETE DE PECHE "LE BROCHET"	500 €	400 €
U.S.E.P	300 €	200 €



Depuis 2008, soit 10 années consécutives, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux communaux des taxes de fiscalité locale.

**Dépenses de fonctionnement**

Charges à caractère général :	417 810 €
Charges de personnel et frais assimilés :	644 600 €
Atténuation de produits (dont versement FNGIR) :	211 822 €
Dépenses imprévues :	32 546 €
Virement à la section d'investissement :	70 000 €
Dotations aux amortissements des immobilisations :	16 152 €
Autres charges de gestion courante :	184 287 €
Charges financières :	17 400 €
Charges exceptionnelles :	5 200 €
<b>TOTAL BUDGET PRIMITIF 2017 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>	<b>1 599 817 €</b>

**Recettes de fonctionnement**

Résultat de fonctionnement reporté :	178 336 €
Atténuations de charges :	59 000 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses :	78 137 €
Impôts et taxes :	835 590 €
Dotations, subventions et participations :	433 754 €
Autres produits de gestion courante :	10 000 €
Produits exceptionnels :	5 000 €
<b>TOTAL BUDGET PRIMITIF 2017 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</b>	<b>1 599 817 €</b>

**Dépenses d'investissement**

Déficit investissement reporté :	50 151 €
Remboursement capital :	70 101 €
Ordinateurs :	3 500 €
Achat camion :	15 000 €
Panneaux voirie :	2 700 €
Matériel divers / Portail service technique :	13 271 €
Plan local d'urbanisme :	23 040 €
Extension école maternelle pour sanitaires (solde) :	5 500 €
Diagnostic décharge du Champaul :	10 000 €
Réseau chaleur (honoraires) :	7 500 €
Accessibilité :	6 000 €
Cautionnement logement social :	1 000 €
Désherbeur :	25 000 €
Plan désherbage :	2 587 €
Pont de Contre :	80 000 €
Radar pédagogique :	3 620 €
SIEEN (emprunt) :	14 700 €
<b>TOTAL BUDGET PRIMITIF 2017 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>333 670 €</b>

**Recettes d'investissement**

Affectation de résultat :	26 956 €
Virement section de fonctionnement :	70 000 €
Amortissements :	16 152 €
Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA) :	20 201 €
Taxe aménagement :	3 000 €
Emprunt camion et matériel :	36 583 €
Reliquat subvention local service technique et sanitaires école :	29 210 €
Subvention radar pédagogique :	1 200 €
Subvention Agence de l'Eau désherbeur :	12 318 €
Subvention plan désherbage :	2 565 €
Part St-Martin d'Heuille désherbeur :	2 738 €
Salle de convivialité et auvent chalet (DCE 2016) :	14 000 €
Pont de Contre (DETR 2017 et DCE 2017) :	51 845 €
Subvention étude faisabilité chaufferie bois :	3 430 €
Espace cinéraire et épareuse (DCE 2015) :	12 954 €
Cautionnement logement social :	1 000 €
SIEEN (emprunt) :	14 700 €
Solde subvention (DETR) :	14 818 €
<b>TOTAL BUDGET PRIMITIF 2017 - RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>333 670 €</b>





Orchis bouc



Ophrys abeille

Pour un œil observateur, ce printemps dernier a vu fleurir une pléiade d'orchidées sauvages sur la place de l'église, au bourg historique d'Urzy. La cinquantaine d'espèces d'orchidées sauvages que compte la Bourgogne, délicates et mystérieuses, ne peuvent en effet se cultiver comme des fleurs de jardin. Les conditions particulières de leur reproduction sexuée et les exigences qu'elles ont par rapport à leur milieu en font des espèces totalement protégées. Or, depuis des années, les premières tontes mécanisées effectuées par les services techniques municipaux décapitaient systématiquement les jeunes pousses d'orchidées dissimulées sous les herbes hautes, aussi vertes que grasses au début du printemps. Pour leur défense, les conducteurs juchés sur les tondeuses n'avaient, dans ces conditions, aucune chance d'apercevoir ces orchidées si discrètes dans la végétation déjà haute... L'équipe municipale, informée par un riverain de la présence d'une cinquantaine d'orchidées disséminées sur la place de l'église cette année, a donc fait le choix d'en assurer la protection, comme l'imposent les directives environnementales, en les laissant s'épanouir librement. C'est donc dans cet objectif écologique que chaque orchidée a été repérée par un fin tuteur en bambou couronné de rouge bien avant que la hampe florale n'ait commencé à s'élever. Puis un désherbage manuel (au rotofil et / ou à la tondeuse à bras) a permis à ces plantes de ne subir aucun dommage tout en accédant à l'ensoleillement nécessaire à leur maturation. La pelouse restante a pu être tonduë ensuite en utilisant sans danger pour cette flore exceptionnelle l'habituelle tondeuse thermique autoportée.

Cette opération de sauvegarde a été un succès total avec la floraison simultanée de 47 orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*) et 5 ophrys abeille (*Ophrys apifera*). Les photos rapprochées montrent à quel point ces deux espèces peuvent être attractives par leurs inconcevables floraisons et la subtilité des harmonies colorées. Dès lors, on comprendra mieux pourquoi l'orchidée est symbole de luxe, volupté, mystère et passion !



A couvert sous les tilleuls,  
une pléiade d'orchidées !



## DÉCHARGES SAUVAGES

Ces derniers mois, plusieurs dépôts sauvages ont été trouvés sur notre commune : matériel informatique, électroménager, sacs.... Il est difficilement compréhensible qu'à l'heure actuelle, malgré les efforts des communes et des déchetteries, des gens sans aucun scrupule continuent de jeter en pleine nature leurs déchets. Nous sommes actuellement en train d'identifier les propriétaires de ces sacs et matériels. L'enquête est en cours.



## ENGAZONNEMENT D'UNE PARCELLE AU CIMETIÈRE

Faisant suite à la loi Labbé interdisant les pesticides sur les lieux publics depuis le début de l'année, il a été décidé d'engazonner une première parcelle de 500 m<sup>2</sup> dans le cimetière. Cette parcelle se trouve sur la droite en entrant et ne présente quasiment aucune tombe. Ainsi, il n'y aura plus à désherber mais simplement à entretenir cette nouvelle portion de gazon, ramenant un peu plus de verdure dans notre cimetière.



Avant



Après



## RECRUTEMENT D'UN NOUVEAU RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

Suite au départ à la retraite fin février 2017 de Philippe SOULAT, ancien responsable des services techniques, nous avons procédé à un recrutement afin de le remplacer. Après les entretiens des divers postulants, la candidature d'Emmanuel BOUTRELLE a été retenue. Agé de 45 ans et habitant notre commune, il est titulaire d'un BTS de technicien de rivière. Son parcours professionnel lui a permis d'encadrer des équipes et d'acquérir également d'autres compétences dans divers domaines et notamment dans les espaces verts ainsi que dans le BTP (Bâtiment Travaux Publics). Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe municipale.



## DÉSHERBEUR À VAPEUR SÈCHE

Une machine dite « à vapeur sèche » de la marque AUXIGREEN a été réceptionnée par les services techniques. Celle-ci remplacera efficacement les passages d'herbicides désormais interdits sur la voie publique depuis le début de l'année. 2017 sera par contre une année de transition. En effet, pour un meilleur résultat, l'utilisation de cette machine doit se faire en début de printemps (fin février - début mars), les racines des adventices étant encore peu profondes. Mais les résultats sont très encourageants. Par contre, notre vision de la « propreté » des trottoirs devra changer. Un peu de verdure bien encadrée n'est pas forcément « sale ». C'est ainsi que l'on pourra inverser la tendance concernant la pollution des eaux. La santé de nos enfants est à ce prix !



## VERGER DE SAUVEGARDE

Depuis plusieurs années, la municipalité s'est engagée dans une politique de protection de l'environnement (sauvegarde des amphibiens, réhabilitation d'une mare, suppression des produits phytosanitaires ...). Cette année, nous avons fait le choix de créer un verger de sauvegarde. Une plantation d'arbres fruitiers et de petits fruits a été réalisée sur un terrain communal situé à l'extrémité de l'impasse des Tailles. Un panneau de sensibilisation a également été installé. Cette opération a été menée en partenariat avec l'Association MELA (Maison de l'Environnement entre Loire et Allier) pour un coût total de 4 313,48 euros TTC dont 1 078,40 euros TTC à la charge de la commune après déduction de la subvention allouée par la région.



Hôtel à insectes fabriqué par les scolaires

## INFORMATIONS

### Dépôt de déchets verts et terre végétale :

Depuis fin juin 2017, nous avons élargi l'ouverture du dépôt de déchets verts au lundi après-midi de 14 heures à 17 heures. Bien vouloir impérativement venir signer le registre en mairie avant tout dépôt. Nous vous informons également que de la terre végétale est à votre disposition. Merci de vous renseigner au secrétariat de la mairie.

### Médiathèque :

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture de la médiathèque :

- **mardi et vendredi de 16 heures à 18 heures 30**
- **mercredi de 15 heures à 18 heures 30**
- **samedi de 9 heures à 12 heures.**

Nous souhaiterions étoffer l'équipe de bénévoles. Si vous êtes intéressé(e), merci de vous faire connaître en mairie.

### Opération de sauvegarde des amphibiens :

Depuis plusieurs années, nous participons avec l'Association MELA (Maison de l'Environnement entre Loire et Allier) à l'opération « sauvegarde des amphibiens ». Pendant environ 2 mois, entre février et avril et en fonction de la météorologie, nous fermons la route de Niffond entre le carrefour de Chantemerle et l'étang de Niffond à la tombée de la nuit pendant plusieurs heures. Cette action nous oblige à établir une permanence pour la fermeture et la réouverture de la route. Nous sommes à la recherche de volontaires qui seraient intéressés par notre démarche et viendraient étoffer l'équipe de bénévoles.

## MISE AU POINT CONCERNANT LE PROJET D'UNE SALLE POLYVALENTE

Courant mars 2017, vous avez reçu dans votre boîte à lettres un tract rédigé par la liste d'opposition menée par M. Roger RIGAUD contestant le projet de construction d'une salle polyvalente en raison de son coût et s'interrogeant également sur l'opportunité d'un tel investissement.

Je tiens à apporter quelques précisions sur ce projet qui faisait partie de notre programme électoral de 2014. En effet, Urzy, commune de plus de 1800 habitants ne dispose à l'heure actuelle d'aucune salle pouvant accueillir plus de 100 personnes et aucun spectacle ne peut être organisé dans de bonnes conditions. Nos écoles ne disposent pas d'espace pour faire du sport en intérieur notamment en hiver et en cas d'intempéries.

Nous avons donc fait appel à un professionnel pour nous établir un projet qui a été présenté à la commission travaux/finances/urbanisme le 4 janvier 2017. Lors de cette séance, il a été précisé qu'aucune décision ne serait prise avant de savoir si les aides sollicitées seraient accordées. Nous avons eu une réponse négative à notre demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) votée lors du conseil municipal du 25 janvier 2017. Nous n'avons donc pas poursuivi notre projet comme nous nous y étions engagés mais nous continuons à travailler sur ce dossier important pour la vie et l'attractivité de notre commune.

Les finances de notre commune sont très bonnes, le taux d'endettement par habitant est parfaitement maîtrisé. Il est donc envisageable actuellement de faire un emprunt pour construire une salle polyvalente contrairement à ce qu'avance la liste d'opposition.

Nous vous tiendrons informés de la suite donnée à ce projet qui nous paraît important pour le dynamisme de notre commune, notamment pour permettre à nos associations et nos écoles d'avoir à leur disposition une structure pour bien fonctionner.



Pour une meilleure vie en communauté, de simples règles de civisme et de bon sens ont été votées depuis un certain temps déjà. Il est par contre judicieux de les rappeler.

# CIVISME

## l'affaire de tous

### Nuisances sonores :

Suite à l'arrêté préfectoral du 21 mai 2007, les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou pour les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et 14h à 18h30
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



### Brûlage de déchets verts (ou autres) :

En application des articles 84 et suivants du règlement sanitaire départemental, il est interdit de faire brûler des déchets verts sur notre commune. Cette interdiction découle d'une règle sanitaire essentielle ; en effet, ces feux sont d'importantes sources de microparticules qui seraient à l'origine de 42000 décès prématurés par an en France. Ce ne sont pas les seules sources émettrices évidemment mais il faut bien les légiférer aussi. De plus, ce n'est pas parce que l'on peut acheter de petites « poubelles » en métal que l'on a le droit de faire brûler ses déchets verts (par exemple, on peut bien acheter des pots d'échappement bryuants pour scooters même si ceux-ci sont interdits sur les routes pour leurs nuisances sonores).

### Dépôt de déchets verts :

Pour toutes ces raisons, votre conseil municipal s'est battu pour maintenir l'ouverture de notre dépôt de déchets verts situé à côté de la mairie. Les horaires d'ouverture sont :

- le lundi après-midi de 14 h à 17h
- le mercredi après-midi de 14 h à 17 h
- le vendredi après-midi de 14 h à 17 h
- le samedi matin de 9 h à 11h30.

Ces déchets finiront ainsi en compost, compost qui retournera à la terre afin de fertiliser le sol. C'est tout de même mieux que de les brûler !



### Animaux domestiques :

3 propriétaires sur 4 ramassent les déjections de leurs chiens. Et vous ? Il est interdit de laisser les déjections de nos chers amis canins sur le territoire de notre commune. Certaines personnes se retrouvant sur des zones enherbées privées ou publiques s'autorisent le droit de les y laisser. Les squares, stades et autres parterres ne sont pas prévus à cet effet. Merci d'avoir le réflexe de les ramasser. La vie en communauté est aussi à ce prix.



### Mégots :

De même, il est interdit de jeter ses mégots sur la voie publique. Merci de réagir en conséquence. Les mégots sont une source importante de pollution sur les territoires communaux.

## INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de M. Jean-Marie GOBET, élu en 2014 sur la liste « Tous unis pour Urzy » présentée par M. Roger RIGAUD, M. Stéphane MINGAT, candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste précitée (Mme Caroline SAUGET ayant refusé le poste), a été installé conseiller municipal lors de la séance du 22 mars 2017.